

ANNEXE 4
MRC DE L'ISLET
Règlement régional numéro 02-2016

**AUTORISATION À PRATIQUER UNE COUPE INTENSIVE OU
UN DÉBOISEMENT PRÈS D'UNE ÉRABLIÈRE EXPLOITÉE OU
D'UN BÂTIMENT PROTÉGÉ**

Par la présente, je _____, en tant que propriétaire concerné par
Nom apparaissant au compte de taxes municipales (voisin)

les travaux de récolte projetés sur la propriété de _____,
Nom apparaissant au compte de taxes municipales (demandeur)

accepte que la bande boisée habituellement à conserver le long de mon érablière exploitée ou

de mon bâtiment (résidence principale ou secondaire) existant sur le lot _____
(lot voisin)

dans la municipalité de _____, soit coupée¹. Cette autorisation

est valide seulement pour les travaux identifiés au plan co-signé et joint à la présente ou aux

travaux prévus à la (aux) prescription(s) sylvicole(s) numéro(s) :

Note 1 : _____

Signatures :

Propriétaire (voisin)

Date

Téléphone

Propriétaire (demandeur)

Date

Téléphone